



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Pont de la Scierie du Camp



SOMMAIRE

| | |
|---------------------|-----|
| Edito | p02 |
| Infos | p03 |
| Evénements | p11 |
| Brèves | p13 |
| Associations | p16 |
| Pratique | p20 |

Le mot du maire

Je suis heureux de vous présenter le tout nouveau bulletin municipal. Ce document est une fenêtre ouverte sur la vie de notre commune et un moyen privilégié de vous informer sur les événements, les projets et les réalisations qui ont marqué l'année 2023 ainsi que les prévisions pour 2024.

En premier lieu, je tiens à remercier le conseil municipal, le personnel, les présidentes et présidents d'associations et l'ensemble du corps enseignant pour leur implication. Ils sont toutes et tous des acteurs indispensables à la vie de la commune.

Grâce à l'accueil périscolaire et à l'équipe enseignante, nous nous réjouissons de pouvoir maintenir les trois classes avec un effectif de 51 élèves.

Courant 2023, nous avons présenté des dossiers de demande de subventions auprès du département de la région et de l'Etat, qui vont nous permettre cette année de réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en café restaurant.

L'attribution du marché (après présentation du rapport des offres) revient à la société SELARL AAA GALLERAND RIBEAUDEAU qui sera chargée de la maîtrise d'œuvre.

Les travaux d'investissement ne sont réalisables que par l'obtention de subventions. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, comme chacun d'entre vous, nous devons veiller à l'équilibre de notre budget.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, qu'ils n'hésitent pas à venir en mairie pour tout renseignement ou simplement pour se faire connaître.

Vous trouverez, joints, à ce numéro les comptes de la commune à fin 2023 ainsi que de nombreuses informations vous concernant.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture.

Thierry



*Photo : Thierry MONDON,
maire de Mourioux-Vieilleville*

BUDGET 2024

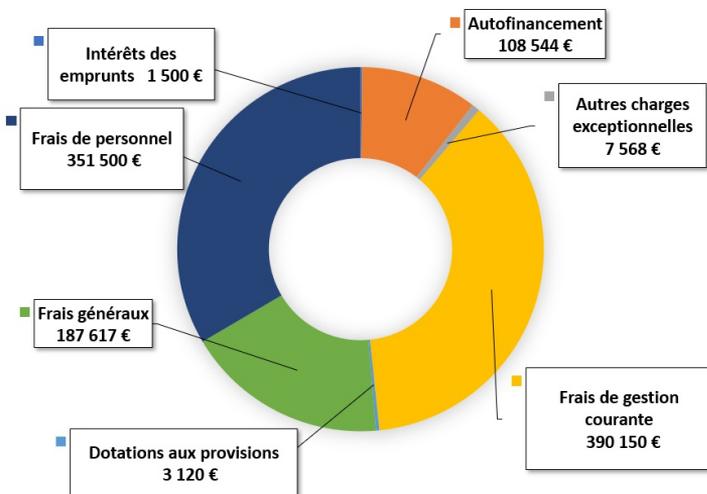
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------|---------------------|
| Fonctionnement | 547 444,21 € | 1 065 053,65 € |
| Investissement | 251 174,69 € | 271 142,72 € |
| Total cumulé | 798 618,90 € | 1 336 196,37 € |
| Résultat final | | 537 577,47 € |

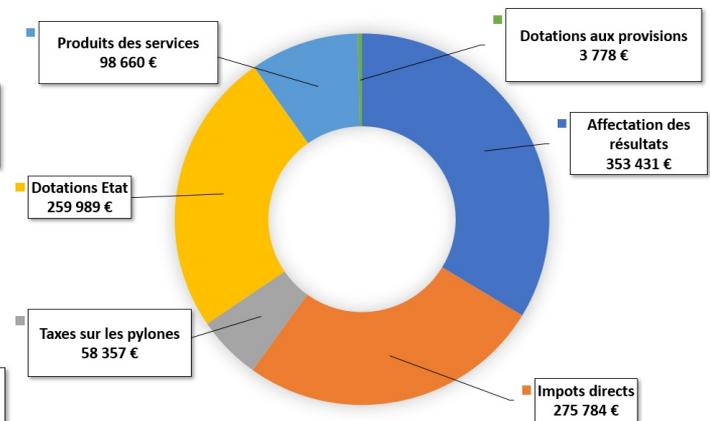
FONCTIONNEMENT

La section est en équilibre à hauteur de 1 049 999 €

DEPENSES 2024



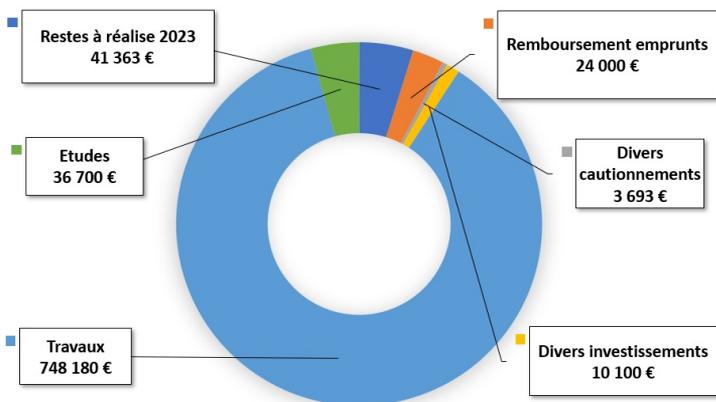
RECETTES 2024



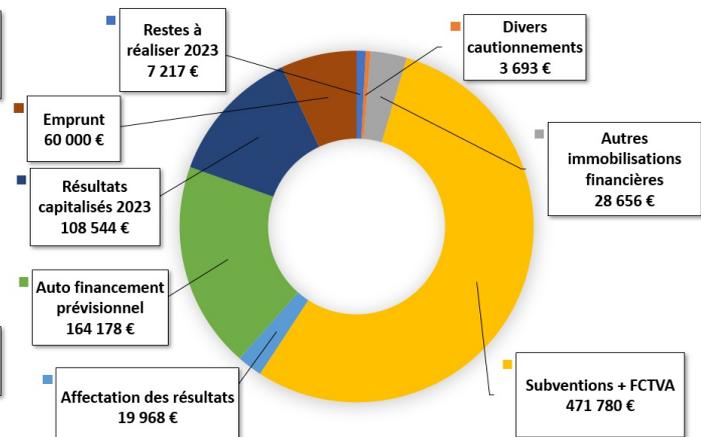
INVESTISSEMENT

La section est en équilibre à hauteur de 864 036 €

DEPENSES 2024



RECETTES 2024



ETATS CIVILS



Naissances

- BRUNEAU Anya, née le 19 juillet 2023 à Guéret (Creuse)
- DERKAOUI Nora, née le 2 juin 2023 à Guéret (Creuse)
- HERNANDEZ Louise, née le 9 janvier 2023 à Guéret (Creuse)
- LE BORGNE Armand, né le 21 août 2023 à Guéret (Creuse)
- MAGUIN Maëlyne, née le 10 février 2023 à Guéret (Creuse)
- VIEILLERIBIERE Louis, né le 20 septembre 2023 à Guéret (Creuse)

Mariages :

- BOUARD Audrey et SOILIH Abdilah, mariés le 9 septembre 2023
- DUCLOUX Emmanuelle et COURANDIERE Damien, mariés le 13 mai 2023

Décès :

- ANGLARD née TOURAILLE Aline, décédée le 1er juin 2023 à Guéret (Creuse)
- BOUSQUET Mireille, décédée le 7 juillet 2023 à Guéret (Creuse)
- DURJAUD née DESCHARTRES Odette, décédée le 24 juillet 2023 (Creuse)
- FOURNIER née BOULLET Francine, décédée le 6 juin 2023 à Sainte-Feyre (Creuse)
- GONZALES Eric, décédé le 26 mai 2023 à Sainte-Feyre (Creuse)
- LOCKETT Michael décédé le 12 février 2023 à Mourioux-Vieilleville (Creuse)
- RIOUBLANC née CHABRERON Colette, décédée le 1er décembre 2023 à Mourioux-Vieilleville (Creuse)

ANCIENS BATIMENTS DE LA SNCF

L'acquisition de la cour de la gare et des bâtiments a été finalisée le 27 février 2024 par la signature du maire devant notaire. Nous disposons donc de cet espace avec réservation d'un droit de passage pour la SNCF qui doit pouvoir accéder à la plateforme au fond de la cour. Ce lot comprend également la petite parcelle entre la pharmacie et la voie ferrée. Les cantonniers ont commencé le déménagement du matériel entreposé dans le local du fond. Ils ont aussi modifié les ouvertures côté voie pour sécuriser ce local tout en maintenant des fenêtres afin d'assurer un éclairage correct dans la journée. Ils ont également réalisé et installé une porte de service côté cour. A temps perdu, ils se consacrent aux aménagements. Durant l'hiver, il est prévu de créer un local pour les isoler du grand hangar, avec salle de repos, WC et douche, en conformité avec les règles en vigueur. Le syndicat de l'Ardour a installé un compteur d'eau en limite de propriété, une tranchée pour effectuer le raccordement à ce local sera réalisée ultérieurement par les cantonniers. L'entreprise DA SILVA a nettoyé le toit, traité celui-ci à l'antimousse, remplacé les gouttières et les descentes. L'entreprise REBIERE réalisera une clôture le long des quais comme demandé par la SNCF.

Prix d'achat : 10 000 €

Frais annexes (géométrie, diagnostics, notaire, frais de réquisition...) : 10 015,17 €

Total : 20 015,17 €



AIDES ECONOMIQUES



Pour les petites et moyennes entreprises du territoire

Les aides s'adressent aux entreprises agricoles pour leurs projets de développement de vente directe.

Des aides à la créations, à la reprise, à la modernisation et au développement

Les aides peuvent concerner des travaux d'aménagement intérieur de locaux, des investissements matériels ou immatériels, ainsi que les dépenses favorisant le développement de l'usage du numérique dans les entreprises. L'aide peut représenter jusqu'à 30% des dépenses éligibles plafonnées à 10 000€ HT soit une aide de 3 000€ maximum.

👉 Consultez le règlement d'attribution des aides sur www.benevent-legrandbourg.fr

Un soutien financier sous forme de prêt d'honneur



La Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec l'association Initiative Creuse permettant d'accroître le financement des projets du territoire et de faciliter le lancement, la création ou la reprise d'activité, ainsi que jusqu'à 3 ans après le démarrage de l'activité.

👉 Pour plus d'informations, contactez l'association Initiative Creuse ici



VOUS AVEZ UNE IDÉE, UN PROJET ?

Contactez la Communauté de communes qui vous accompagnera dans vos démarches : montage de dossiers, recherche de financements, suivi...

✉ accueil@ccbgb.fr ☎ **05 55 80 38 20**

🌐 www.benevent-legrandbourg.fr

LINGETTES EGOUTS

Rappel : Malgré les mises en garde, de très nombreuses lingettes se retrouvent dans les pompes de relevage. C'est une catastrophe écologique et économique. Ces lingettes se retrouvent dans les roues à aubes des pompes et les détruisent. Les lingettes doivent aller dans les poubelles !!!

MERCI A TOUS !



L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE MOURIOUX-VEILLEVILLE

Historique

La commune de Mourioux-Vieilleville a acquis la forêt en mai 2002 grâce à l'aide de l'État, de la région Limousin et du Conseil Général de la Creuse (le financement total s'élevant à 70%). Le régime forestier a ensuite été appliqué à la forêt en septembre 2002.

Bilan de l'aménagement écoulé de 2005 à 2023

La forêt avait été très touchée par la tempête du 27 décembre 1999, avec 20,8 ha sinistrés. Les travaux de nettoyage du terrain ont été réalisés en 2004 et les reconstitutions en 2005 avec du douglas sur 17,6 ha et du châtaignier sur 3,2 ha, avec une aide de 61 000 €. Les futaies de douglas, d'épicéa de Sitka et de chêne rouge installées en 1981 ont été régulièrement éclaircies, et les taillis de châtaignier de la parcelle 9 récoltés en fin d'aménagement. Les reliquats de peuplements sinistrés par la tempête de 1999 ont été progressivement récoltés et régénérés artificiellement en douglas sur 4,40 ha. Le bilan financier global est très bon avec un solde net d'environ 106 000 €.

Etat des lieux de la forêt en 2024

La forêt se compose de 51% de peuplements résineux et 49% de peuplements feuillus. Le douglas couvre 43 % de la surface, suivi du châtaignier (20%) et de l'aulne (9%) sur sols hydromorphes. Les autres essences (bouleau, chêne rouge, chêne sessile, épicéa de Sitka, saule, mélèze hybride et sapin pectiné) couvrent 1 à 6% de la forêt. Les peuplements d'aulne et de saule sur sol hydromorphe occupent 15% de la surface et constituent une protection pour la ressource en eau de surface, en jouant un rôle sur la régulation du débit du ruisseau du Puy Faucher. Les peuplements ne présentent pas de problèmes sanitaires. Le canton de La Crouzille est dépourvu d'accès pour les grumiers et de la place de dépôt. Les bois doivent être ramenés sur la place de dépôt d'Entreignat, en franchissant à gué le ruisseau du Puy Faucher. Il sera nécessaire de remédier à cette situation car lors de la récolte des douglas et des chênes en grumes, le chemin d'accès et le gué du ruisseau seront dégradés.

Choix de gestion pour la période 2025-2039

Les peuplements de chênes parvenus à maturité et celui d'épicéa de Sitka vulnérable au changement climatique seront régénérés, pour partie naturellement en conservant le chêne comme essence objectif et pour partie par plantation avec des essences choisies parmi celles compatibles avec le climat à l'horizon 2085 citées plus haut. Le taillis de châtaignier situé près du hameau d'Entreignat sera récolté durant la période par une coupe de taillis qui permettra au châtaignier de se régénérer. Les jeunes peuplements installés en 2005 et 2008 bénéficieront de coupes d'éclaircies, de même que les futaies de douglas et de chêne rouge du canton de La Crouzille. Ils constitueront le capital pour la période d'aménagement suivante.

Des travaux d'amélioration de la qualité dans les jeunes taillis de châtaignier sont aussi prévus afin de privilégier la production de petits bois de sciage ou à destination du bardeau plutôt que de piquets, moins valorisants.

Un projet de création de desserte forestière accessible aux grumiers et d'une place de dépôt/retournement est aussi programmé sur le canton de La Crouzille.

Bilan prévisionnel

Le bilan prévisionnel sera supérieur à celui de la période 2005-2023 avec un solde positif attendu d'environ 145 000 € grâce aux renouvellements de peuplements prévus et à l'entrée en production des jeunes boisements installés en 2005 et 2008.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

DEMARCHAGE FRAUDULEUX

Pour la rénovation de l'habitat



Il est nécessaire d'être informé et vigilant face au démarchage commercial pour la rénovation de l'habitat dont nous pouvons être victimes. Des personnes peuvent se présenter à votre porte, prétendant travailler au nom de la mairie et vous inciter à signer des contrats de rénovation sous de faux prétextes. Ils utilisent des méthodes bien rodées pour vous convaincre que les travaux ne vous coûteront rien grâce aux prétendues aides de l'Etat. Cependant, une fois le contrat signé, vous risquez de vous retrouver piégés dans une situation financière précaire, souvent avec des travaux de qualité médiocre voire inexistante.

👉 Pour vous protéger contre ces pratiques malveillantes, il est recommandé de suivre quelques conseils simples mais efficaces :

- **NE PAS OUVRIR A UNE PERSONNE INCONNUE** : soyez prudent et méfiez-vous des individus non sollicités qui se présentent à votre porte. Si vous choisissez de répondre, ne les laissez pas entrer chez vous.
- **UTILISEZ UN AUTRE ACCES** : si possible, prenez contact avec la personne à travers une fenêtre donnant sur votre entrée, sans ouvrir la porte elle-même.
- **DEMANDEZ UNE IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE** : en cas de doute, demandez à la personne de présenter une carte professionnelle ou une preuve d'identification. Les professionnels sérieux auront généralement ces documents à disposition.
- **VERROUILLEZ TOUJOURS VOTRE PORTE** : même si vous êtes chez vous, il est important de maintenir votre porte verrouillée pour votre sécurité.

Il est essentiel de savoir que la Mairie ne cautionne en aucun cas les démarchages à domicile. Nous vous rappelons également que, dans le cadre du démarchage à domicile, vous disposez d'un droit de rétractation. Vous avez ainsi 14 jours pour annuler tout contrat signé, à moins que celui-ci ne soit spécifiquement exclu par la loi. Assurez-vous d'envoyer votre demande de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de soupçon ou de situation douteuse, n'hésitez pas à composer le 17 pour contacter la gendarmerie

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

👉 Vous avez emménagé sur notre commune, ou vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, vous devez informer la Mairie de votre nouvelle adresse.

Les jeunes qui ont l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune du lieu où ils ont accompli les formalités de recensement à 16 ans. En cas de déménagement depuis cette formalité, il est nécessaire de s'inscrire sur la liste électorale de la nouvelle commune du domicile.



L'inscription sur la liste électorale peut s'effectuer tout au long de l'année en mairie ou en ligne sur le site Service-Public.fr soit <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Cependant pour pouvoir voter lors d'une élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour du scrutin.

RECENSEMENT MILITAIRE

Recensez-vous en Mairie. Le recensement est obligatoire !

Pour plus d'information :

www.defense.gouv.fr/jdc

Tout jeune Français doit se faire recenser. Il doit le faire entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Il doit se rendre à la Mairie de son domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Une fois la journée JDC terminée, un certificat individuel de participation est remis. Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...). Le recensement sert également à être inscrit d'office sur la liste électorale à 18 ans.

BIENTÔT 16 ANS !

PONT DE LA GAUDINERIE

Les sociétés PROA-CEREMA et ACOGEC ont procédé à l'examen des ouvrages d'art communaux. Le 10 mars 2021 l'examen s'est porté sur le pont de La Gaudinerie qui enjambe l'Ardour : Un défaut de structure nécessitant des mesures de sécurité immédiates a été déclaré. Il a été noté une importante corrosion avec déchirure des plaques de radier des buses métalliques ayant entraîné un affouillement sous la buse. A la suite de ce constat, la mairie a émis un arrêté de fermeture totale et immédiate de ce pont le 28 novembre 2021. Ce pont s'est effondré en février. Des travaux onéreux seront entrepris dès que possible si le budget communal le permet.



Route départementale de Vieilleville, avenue de la Gare, avenue des Fleurs, avenue Martel



L'entreprise Colas a refait la route en enrobé à chaud. La préparation a été plus compliquée que prévu car les sondages réalisés avant travaux n'étaient pas représentatifs de la qualité du sous-sol. Celui-ci était trop instable et humide et a nécessité un décaissement atteignant 1,20 m par endroit avant de retrouver un sol dur. Le résultat est visible : enrobé parfaitement réalisé et stable. Ensuite, Evolis a réalisé un bicouche aux emplacements de stationnement. L'entreprise a également procédé au rabotage du trottoir de PROXI pour faciliter l'accès du camion.

PANNEAUX PHOTOS



Depuis peu, ils ont fait leur apparition dans des lieux de passage de notre commune, Place Saint-Rémi et rue du Petit Peu, à Mourieux, rue des Fleurs, Place Saint-Jean, place de la Gare à Vieilleville. Désormais, on peut rencontrer des panneaux photos sur lesquels sont représentés des lieux et scènes de vie datant du siècle passé. Un voyage dans le temps, petits et grands peuvent ainsi découvrir les bourgs de nos aînés grâce à ces photos anciennes.

ARBRES DE NOËL

La collecte a bien fonctionné et les sapins ont été broyés par Evolis le 26 janvier 2024.



Egouts angle Avenue de Formigliana et Avenue de Fontvieille

Le passage répété des lourds camions de chantier lors de la réfection de la route dans Vieilleville a entraîné l'effondrement de la chaussée. Une buse de diamètre 500 mm s'est trouvée écrasée et a provoqué un affouillement de 2 m de diamètre. Evolis a réparé cette anomalie, non sans difficultés car de nombreux réseaux passent à cet endroit. Evolis a également procédé au remplacement d'un aqueduc effondré à La Ribière et au remplacement de buses écrasées avenue Fontvieille à Vieilleville au niveau du numéro 5.



ENFOUISSEMENT

La troisième tranche d'enfouissement réseaux s'est terminée jeudi 4 avril 2024 avec la dépose des derniers poteaux ciment. L'avenue de l'Ardour bénéficie maintenant d'un éclairage à LED plus économique et plus efficace qu'avec l'ancien système.

ESCALIERS DE LA POSTE

Remplacement de l'escalier de la poste par Evolis et réfection du parking en enrobé à chaud, remplacement de l'escalier du logement de la poste par R. BAUCHEREL.



ABRIBUS



Les cantonniers ont réalisé un abri pour les enfants et les parents qui attendent le car scolaire à l'ancienne école de Vieilleville.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après signature d'une convention signée avec La Poste, **une agence postale communale va être à disposition des usagers à partir du 2 septembre 2024**. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement aux demandes de subventions concernant la transformation de la poste en agence postale communale. Dans son programme de restructuration, la poste ferme petit à petit ses agences, laissant le soin aux communes de gérer ce service public. Mourioux-Vieilleville n'échappe pas à cette situation. L'agence communale restera dans le même local que la poste et sera tenue par un agent communal.

La chronologie indicative de la transaction devrait être la suivante :

- Le 30 août 2024, fermeture du bureau de poste,
- Le 2 septembre 2024, ouverture de l'agence postale dans les locaux de la bibliothèque (le temps des travaux d'aménagement de l'agence postale), avant de retourner dans le local de la poste actuelle.

L'agence postale communale fusionnera avec la bibliothèque qui sera ouverte aux mêmes horaires.

VOTRE NOUVELLE AGENCE VOUS PERMETTRA :

- L'affranchissement
- Le dépôt et retrait de courriers et de colis
- L'achat d'enveloppes et emballage (prêt-à-envoyer)
- Le retrait ou dépôt d'espèces sur CCP ou compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par période de 7 jours glissants
- Le dépôt de chèque sur CCP ou compte épargne
- La consultation sur ordinateur ou tablette des services en ligne de la poste, des services publics et municipaux.



VILLAGES D'AVENIR

Notre commune vient de décrocher le label "villages d'avenir"

31 communes lauréates en Creuse

Annoncé par la première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France ruralités, "villages d'avenir" vise à accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets et développement.

Piloté par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), "villages d'avenir" vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes action cœur de ville, petites villes de demain, territoires d'industrie avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Le 21 décembre 2023, Mme FAURE, Ministre déléguée en charge des collectivités territoriales et de la ruralité, a annoncé les 2 428 villages lauréats de ce nouveau dispositif. En Creuse, ce sont 31 communes qui ont été labellisées, et qui vont bénéficier de l'accompagnement par deux chargés de mission, l'un financé par l'ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'autre par le CEREMA (Etablissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs et leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'état comme des autres partenaires financeurs.

Villages d'avenir



F.N.A.C.A. - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie



Chaque 19 mars, la France rend hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée fait référence à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu applicable sur le territoire algérien, intervenu après la signature des accords d'Evian le 18 mars 1962. Cette année, c'est devant la stèle de Vieilleville que s'est déroulée la cérémonie du soixante-deuxième anniversaire de cet événement. Célébrée en présence de Louis Ducloux, président de la F.N.A.C.A., des membres de la F.N.A.C.A, de Thierry Mondon, maire de la commune, et des membres du conseil municipal. Après les discours, une gerbe a été déposée devant la stèle. Le verre de l'amitié était ensuite partagé au 1000 Club.



REPAS DE FIN D'ANNEE

Le 16 décembre s'est déroulé le repas des Aînés offert par la municipalité aux personnes âgées de 70 ans et plus. De nombreux retraités ont répondu à cette invitation. C'est dans une ambiance joyeuse et conviviale qu'ils ont pu se régaler de l'excellent repas mijoté par notre traiteur Fabrice Guichard et son équipe. Les employés municipaux, des membres du conseil municipal étaient également présents. **Merci à toutes et à tous, prenez soin de vous et rendez-vous en décembre prochain.**



COMMEMORATIONS

Place Saint-Rémi - 11 novembre – 8 mai

Chaque année, la population est invitée pour le souvenir à se rendre devant le Monument aux Morts place saint-Rémi à Mourioux. Mais les souvenirs s'estompent. L'un marque l'armistice de la Première Guerre mondiale, il y a plus de cent ans maintenant et l'autre, la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il y a 79 ans. Qui peut aujourd'hui nous raconter la vie quotidienne pendant ces deux guerres, les souffrances des soldats qui combattaient pour une France envahie ? Certainement plus ceux qui ont vécu ces deux périodes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire et c'est notre devoir, de se souvenir de ces hommes et de ces femmes qui ont lutté au péril de leur vie pour de réelles valeurs humaines. Tel est le sens de ces cérémonies du souvenir auxquelles sont conviés les associations patriotiques, les porte-drapeaux, les autorités civiles et militaires, les parents et surtout les enfants pour qui le mot Paix doit avoir un sens dans notre monde fragile. **Merci aux enfants pour leur participation, aux enseignantes pour leur collaboration et aux parents pour leur présence à ces commémorations.**



11 novembre



8 mai

LIQUIDATION DE RAILCOOP



Après des mois de difficultés financières, RAILCOOP jette l'éponge. La coopérative annonce sa liquidation. C'est la fin de l'aventure pour RAILCOOP. La coopérative voulait relancer la ligne Bordeaux-Lyon qui passe par la Creuse et par Vieilleville, une ligne abandonnée par la SNCF. Initialement, les trains devaient rouler dès l'été 2022 avec deux allers-retours par jour en 7h30 environ. Mais le projet avait été plusieurs fois retardé : il s'est heurté à des problèmes de trésorerie. « ON AVAIT ENVIE D'Y CROIRE »

C'est un coup dur pour les habitants et les collectivités de notre département qui avaient versé cinquante-cinq centimes par habitant, soit environ 60 000 €.

DEPARTS ET ARRIVEES SUR LA COMMUNE



- Vous partez d'un logement sur la commune ?
Pensez à le signaler en Mairie, pour des raisons pratiques
- Vous arrivez sur la commune ?
Merci de vous présenter en Mairie, nous pourrons vous donner le livret d'accueil du nouvel arrivant et également les coordonnées des référents accueil (secteur). Pensez également à vous inscrire sur la liste électorale dès votre arrivée afin de pouvoir voter aux prochains scrutins (selon votre date d'arrivée).

TRAITEMENT DES DECHETS

Pour faire face aux difficultés liées au traitement des déchets, les collectivités de Creuse ont décidé de faire front commun. Depuis le 1er janvier, Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, Creuse Confluence, le Sictom de Chénérailles et Marche et Combraille en Aquitaine, ont rejoint Evolis 23 pour la compétence Traitement des déchets. La prévention des déchets est, elle aussi, transférée à Evolis 23, lui donnant la charge des actions de terrain, ainsi que de l'élaboration, le déploiement, la mise en œuvre d'un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



Depuis le 1er janvier 2024, 131 nouvelles communes creusoises adhèrent donc à la compétence traitement des déchets. Question traitement, on entend l'accès aux installations de traitement des déchets avec, entre autres : le centre de tri de Beaune-les-Mines et l'incinérateur de Limoges. Evolis 23 est un établissement public de coopération intercommunale qui relève du code général des collectivités territoriales (CGCT). C'est un syndicat mixte fermé (regroupant des communes et des communautés de communes), à la carte (les adhérents choisissent tout ou une partie des compétences proposées).

- **219 communes** adhérentes sur la Creuse
- Plus de **110 000 habitants**, soit la majeure partie de la Creuse
- Environ **140 agents** Evolis 23
- **3 pôles** d'activités (Eau et Assainissement, Voirie et aménagement, Gestion des déchets)

Le pôle gestion des déchets regroupe : la collecte des déchets ménagers et recyclables, le traitement des déchets ménagers et recyclables, les actions de sensibilisation auprès des usagers.

- **141 membres du comité syndical**, depuis l'arrivée de 5 nouvelles collectivités au sein d'Evolis 23
- 88 communes sont adhérentes à la **globalité** de la compétence Déchets (gestion, collecte, traitement...) d'Evolis 23.

Plantation de trois arbres

ECOLE

Trois jeunes arbres ont été plantés dans la cour de l'école durant la période des vacances scolaires de la Toussaint. Ces arbres ont été soigneusement sélectionnés pour leur capacité à fournir de l'ombrage lors des fortes chaleurs mais aussi pour la création d'un espace extérieur plus agréable pour nos élèves et enseignants. L'achat et la plantation de ces arbres, ont été financés par la commune.



Projet "Notre Ecole faisons la ensemble"

Dans le cadre du programme "Notre Ecole faisons la ensemble" l'équipe enseignante a construit le projet "La cour, notre espace de jeu et de découvertes scientifiques" en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Ce programme a été validé permettant ainsi le financement dans son intégralité par le fonds d'innovation. Ce projet représente une démarche participative qui va permettre aux élèves de travailler sur trois ans avec des scientifiques. En effet, les enfants vont réaliser des plantations et voir quels sont les impacts de leur apport sur leur vie dans la cour mais aussi au niveau de la faune et la flore environnante ; et participer ainsi à un programme de recherche scientifique national tout en améliorant la qualité de vie dans leur cour. La première étape a consisté à planter une haie accompagnée par Marin Baudin du CAUE de la Creuse. Ils ont ensuite pu travailler avec une scientifique de Sol&Co afin de découvrir les "petites bêtes" de la cour. Ils se rendront ensuite à la Cité des Insectes de Nedde pour parfaire leurs connaissances sur les petites bêtes du sol.

NOS PROFESSIONNELS

NOTRE NOUVEAU PHARMACIEN

Bonjour à vous tous !

Depuis toujours le pharmacien est présent afin de permettre aux patients de diminuer leurs souffrance, leur rendre le sourire. Prendre soin des malades est universel, le soleil brille chaque jour, le pharmacien peut devenir le meilleur ami des hommes. Vivre en bonne santé, c'est vivre en liberté, c'est la priorité de la vie !

Francisc KIRCHMAJER

Tél : 05 55 62 01 23





MEDADOM

Téléconsultation disponible dans cette pharmacie

Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?

| | | |
|---|---|---|
| <input type="radio"/> Vous n'avez pas de médecin traitant | <input type="radio"/> Votre médecin traitant est indisponible | <input type="radio"/> Votre demande est urgente |
|---|---|---|

Dispositifs médicaux connectés qui aident au diagnostic du médecin



Photo non contractuelle

De quoi avez-vous besoin ?

-  Carte Vitale
-  Carte bleue
-  Téléphone



Sans RDV, réponse en 9 min*



Prise en charge par l'Assurance Maladie



Médecins français du territoire

*délai moyen

NOS MARAICHERS

LE GAEC LES JARDINS DE L'ARDOUR - Maraîchage bio

Aurore et Thibaut sont deux jeunes trentenaires décidés à quitter leurs régions respectives (Montpellier et la Seine-et-Marne) pour changer de vie et réaliser leur rêve, devenir maraîchers bio. Après avoir repris des études agricoles et leurs diplômes en poche, ils ont sillonné de nombreux départements de la moitié sud de la France à la recherche de terres agricoles adaptées à leur projet de maraîchage. C'est finalement la Creuse et plus précisément la commune de Mourioux-Vieilleville qui leur ouvrira les bras. Cependant, s'installer n'a pas été une mince affaire car il a fallu braver les multiples démarches administratives, ses aléas et surtout ne pas se décourager. Ils ont pu, malgré tout, compter sur l'accueil chaleureux et le soutien des habitants du village. Aujourd'hui le premier challenge a été relevé ! Ils sont enfin autorisés à cultiver les terres acquises quelques mois plus tôt et la grande serre nécessaire à leur exploitation se dresse fièrement depuis peu à l'entrée du village. Le défi suivant reste de taille : produire des légumes biologiques de qualité et surtout réussir à attirer une clientèle et à la fidéliser. Motivés et plein de courage, ils savent que leur rêve sera bientôt réalité. Le GAEC les jardins de l'Ardour proposera ses légumes en vente directe sur l'exploitation à partir du mois de juillet.



SYLVAIN DESCAMPS



Sylvain DESCAMPS est maraîcher à Mansoux. Il cultive ses légumes sans utiliser de pesticides. Il est présent au marché de Guéret le jeudi et le samedi matin. Occasionnellement, on peut trouver des légumes de sa production au magasin «Carrefour Contact» situé à Bénévent-l'Abbaye.

Evénements à venir

Brocante de l'école

Retenez bien la date du dimanche 9 juin, nous vous attendons nombreux dans le bourg de Mourioux pour la brocante organisée par l'A.P.E. Venez découvrir une variété d'articles à vendre, des trésors inattendus et des bonnes affaires ! Les fonds collectés soutiendront les activités éducatives de nos élèves. Ne manquez pas cette occasion de faire des trouvailles.

Kermesse de l'école

Préparez-vous pour une journée de jeux, de rires et de délices à notre Kermesse de l'École le vendredi 5 juillet. Cette journée festive promet des stands de jeux amusants, des activités pour toute la famille et bien sûr, des rafraîchissements délicieux. Rejoignez-nous pour célébrer la fin de l'année scolaire dans une ambiance joyeuse !

Association des Parents d'Élèves

Cyclo Cross

Le cyclo-cross organisé en partenariat entre l'Association Étoile Sportive Cycliste du Grand-Bourg, l'Association des Parents d'Elèves et la Mairie a été un véritable succès. Cet événement dynamique a réuni des participants de tous âges et niveaux, créant une atmosphère palpitante et un esprit de compétition sain. Le parcours s'est déroulé autour de l'étang de Vieilleville le 22 octobre 2023. Cet événement a engagé 103 participants et démontre l'esprit sportif et la solidarité locale.



Laura BONNIN, Championne de France VTT 2023 licenciée au cyclo club de Bosmie l'Aiguille.

Marché de Noël et Bourse aux jouets

Le 26 novembre, l'Association des Parents d'Élèves a organisé un charmant marché de Noël et une bourse aux jouets au 1000 Club. Cet événement a attiré une vingtaine d'exposants et producteurs, proposant des produits artisanaux et des délices festifs. Pendant ce temps, la bourse aux jouets a été une excellente opportunité pour les parents de trouver des trésors abordables pour leurs enfants. Les activités spéciales pour les enfants ont ajouté à l'ambiance joyeuse.



Noël de l'école



Les enfants ont assisté à un spectacle de clownerie de la Compagnie Ozakoo intitulé « Nez clown » (offert par l'APE). La journée s'est poursuivie avec éclat grâce à un spectacle thématique des Jeux Olympiques, brillamment réalisé par les enfants. Les spectateurs ont été enchantés par les performances sportives et colorées, démontrant l'esprit d'équipe et la créativité des élèves. Lors de cette journée les enfants ont également partagé un moment convivial avec les membres du club de l'Amitié et ont dégusté leur traditionnel repas de Noël offert par la Mairie.

Loto

L'APE célèbre le succès de son troisième loto organisé le 6 avril, réunissant environ 200 participants pour une soirée animée. La partie enfant a été fort appréciée, de nombreux lots ont été remis aux gagnants.

La Boule Bénéventine et Vieillevilleoise

Le Club de la Boule Bénéventine et Vieillevilleoise compte 37 licenciés en 2024. Nous avons cinq équipes en hivernaux dont deux en vétérans, un en honneur et deux en 2ème division dont un qui monte en 1ère l'année prochaine.

Le club organise deux concours, le 8 juin et le 2 août, au boulodrome de Vieilleville, début des parties à 14 heures ouvert à toutes et tous.



Le Club de l'Amitié

Bonjour à Tous !

Comme le rythme des saisons qui se sont succédées, cette année a été calme pour le Club de l'Amitié.

Nous nous sommes retrouvés autour de nos traditionnels et incontournables rendez-vous : repas de fin d'année aux Billanges, goûters, galettes et crêpes.

A l'approche de la mi-année voici un point d'étape de la vie de notre association.

Des activités sportives ont été proposées au sein des deux clubs de gym qui ont fonctionné de manière inégale.

Pour ce qui est de l'UFOLEP, il y a eu moins de participantes cette année car beaucoup d'adhérentes ont préféré rejoindre la gym douce SIEL BLEU.

A noter qu'en septembre prochain, si le nombre de licenciés(ées) reste insuffisant, le Club devra cesser sa collaboration avec l'UFOLEP pour l'année 2024/2025.

SIEL BLEU, quant à elle, affiche toujours une belle réussite. Ce club de gym regroupe une trentaine de participants (tes) de toutes générations.

L'année 2024 a malheureusement connu une baisse d'adhérents pour notre Club en raison, entre autres, de décès et maladies.

Une pensée affectueuse pour notre Coco (Colette RIOUBLANC) qui nous a quittés en décembre dernier et tous nos vœux de rétablissement pour nos malades, en espérant les revoir très bientôt.

Nous vous disons à bientôt pour de nouvelles aventures !

Bibliothèque

Une page se tourne pour notre bibliothèque traditionnelle !

Si rien ne change dans son fonctionnement, à savoir : même gestion et même endroit, il en sera autrement pour les jours et horaires. Nous devons en effet nous soumettre aux heures et jours d'ouverture de la nouvelle agence postale.

Je voulais profiter de ces quelques lignes pour remercier les différents maires : Alain DELATTRE, à l'origine de la création, Jacqueline DEDET et Thierry MONDON qui nous ont laissé toute liberté dans la gestion de cette bibliothèque, depuis sa création en 2011, ainsi que toutes les bénévoles qui nous ont assistées durant cette période. Sans eux rien n'aurait été possible.

Lecteurs fidèles ou en devenir, nous vous disons à bientôt dans notre "biblio poste" pour de nouvelles aventures et lectures.

Si besoin vous pouvez toujours contacter Martine et Jasmine.



ACCA



Cette année, plusieurs événements marquants ont dynamisé l'A.C.C.A. (l'Association Communale de Chasse Agréée) de Mourioux-Vieilleville. En mars, un concours d'épreuves de meute sur sanglier a captivé les passionnés de chasse. Lors de week-ends douze meutes venant de toute la France (Jura, Bouches du Rhône, Bretagne..) étaient inscrites sans oublier les départements limitrophes. Plus de 330 repas ont été servis par les bénévoles. Le 18 mai, un délicieux repas avec le traditionnel sanglier à la broche a réuni de nombreuses personnes autour d'une table conviviale.

Prochainement en juillet, l'Assemblée Générale de l'ACCA permettra d'examiner la saison passée et de préparer l'avenir. Ces activités renforcent les liens communautaires et promeuvent une chasse responsable et durable.

AAPPMA - Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique -La Vallée de l'Ardour

La saison 2024 est déjà bien lancée. Cette année, les eaux très abondantes posent problème. Il est assez difficile d'approcher les berges. Le fort débit nous a poussés à reporter certaines opérations pour risque de dévalaison des poissons. Il fallait de l'eau et maintenant nous nous plaignons, mais je pense que les agriculteurs, notamment, sont plus impactés que nous, la pêche restant un loisir. Une partie des actions d'empoisonnement votées lors de la dernière assemblée générale sont réalisées : 5 000 alevins de truites d'origine sauvage et



deux fois 100 kg de truites arc-en-ciel ont rejoint les eaux de l'Ardour et de ses affluents. Il y aura bientôt un autre lâcher de truites portion et un alevinage en truitelles fario de souche sauvage (1 000 unités) en octobre. Le loto de la pêche devrait avoir lieu vers l'automne.

Plan d'eau de La Planchette :

Quelques bénévoles de l'association aident la Municipalité à la gestion du poisson. La commune finance l'achat de salmonidés pour compléter les espèces déjà présentes. Les personnes désirant y pêcher se doivent obligatoirement de retirer une autorisation à la mairie. La dernière vidange partielle remonte au 5 novembre 2021, cette opération est souhaitable tous les trois ans, afin d'évaluer quantitativement les espèces de poissons et d'en assurer un bon équilibre.

Monsieur Le Maire effectuera donc les démarches nécessaires et fixera la date de cette opération.

Comité des Fêtes de Mourioux-Vieilleville



7 octobre - Méga loto au Grand-Bourg



25 novembre - Loto au 1000 Club



20 janvier - Assemblée Générale avec bilan de l'année écoulée et programme des festivités



31 mars - Repas bourguignon au 1000 Club élaboré par les membres du comité des fêtes, comme d'habitude ! Un régal pour les papilles, suivi d'un moment de détente pour les jambes des danseurs, chaude ambiance générale !



27 avril - Randonnée pédestre

**PROGRAMMES
MANIFESTATIONS**

- Dimanche 7 juillet : 24 ème Brocante à Vieilleville
- Samedi 5 octobre : MEGA LOTO à Grand Bourg
- Samedi 2 novembre : Randonnée pédestre
- Samedi 23 novembre : LOTO au 1000 Club

PRATIQUE

Infos utiles

MAIRIE : tél 05 55 62 00 34
mairie.mouriouxvieilleville@orange.fr
Ouverture du secrétariat de mairie
du lundi au mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le mercredi de 9h à 12h
du jeudi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

LA POSTE : Ouverture du bureau
du lundi au vendredi de 9h à 11h45

BIBLIOTHEQUE : Mercredi de 15h à 17h

DECHETERIE BENEVENT : tél : 05 55 62 06 85
Ouverture du mardi au vendredi de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 12h

INFIRMIERES : N.BINETTE, C.TURGIS, J.OULD BEKKOU
tél : 05 55 61 98 48

MEDECINS DE GARDE : Service médical tél : 05 55 60 01 23

VETERINAIRES : Cabinet Vétérinaire des Tanneries
tél : 05 55 80 00 26

PHARMACIE : VIEILLEVILLE
tél. 05 55 62 01 23

Numéros d'urgence

SAMU : 15
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
SAMU SOCIAL : 115
N° d'urgence pour les personnes malentendantes : 114

Dépannage

Urgence électricité ENEDIS : 09 72 67 50 23
Téléphone ORANGE : 3900

Tarifs location du 1000 Club

HIVER (du 16 octobre au 31 mars)

Pour les habitants de la commune :

- 60 € la 1/2 journée
- 120 € la journée
- 170 € les 2 jours

Pour les associations et les habitants hors commune :

- 60 € la 1/2 journée
- 170 € la journée
- 220 € les 2 jours

ETE (du 01 avril au 15 octobre)

Pour les habitants de la commune :

- 60 € la 1/2 journée
- 110 € la journée
- 150 € les 2 jours

Pour les associations et les habitants hors commune :

- 60 € la 1/2 journée
- 160 € la journée
- 200 € les 2 jours

Associations

ACCA

tél : 06 45 10 51 34

Association des parents déléves

tél : 06 33 93 85 72

ape.mourioux@gmail.com

Boule Bénéventine et Vieilleilloise

tél : 06 12 82 65 46

Comité des fêtes

tél : 06 26 06 29 24

www.comitedesfetesmouriouxvieilleville.asso-web.com

Club de l'amitié

tél : 06 37 72 69 22

Foot U.S. VIEILLEVILLE

tél : 05 55 62 00 34

Patrimoine

tél : 06 76 95 00 47

Pêche

tél : 06 26 37 07 75

Comité de rédaction

Bulletin municipal N°19 - Juin 2024

MOURIOUX-VIEILLEVILLE

V.BIARD - I. PINLOCHE - V.JOUANNETAUD -
T.MONDON - A.POULETAUD - M.RUDEAUX

Directeur de publication Thierry MONDON

Impression Espace Copie Plan, Gueret